

RHÔNE

Axe 6 : ADMINISTRATIFS - TECHNIQUES - LOGISTIQUES

# Optimiser votre codage PATHOS et GIR : véritable enjeu financier en EHPAD

## Contexte

---

Le décret du 21 décembre 2016 met œuvre la réforme de la tarification en EHPAD prévue par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. L'allocation budgétaire est désormais forfaitaire pour la section soin et la section dépendance. Ainsi, l'évaluation de la dépendance (grille GIR) et du besoin en soin (grille PATHOS) est plus que jamais stratégique. A l'instar du secteur sanitaire, il convient de développer une véritable optimisation des codages pathos et Gir en Ehpads. Cette formation s'inscrit en complémentarité des formations dispensées par l'ARS. Elle offre une nouvelle approche plus stratégique d'optimisation du codage en EHPAD

## Objectifs

---

- Définir les liens entre les outils de codage et la tarification
- Traduire le codage en conséquences tarifaires et sa répercussion sur les moyens humains
- Identifier les bonnes pratiques soins / administration dans l'optimisation du codage
- Intégrer sa pratique du codage dans un processus institutionnel maîtrisé
- Évaluer ses propres pratiques en termes de codage avec des outils et des méthodes adaptés

## Renseignements complémentaires

---

Contact : *Pôle formation - rhone.formation@anh.fr*

## Programme

---

**Formation en 6 temps :**

### JOUR 1

- Cerner les enjeux budgétaires et l'impact du GMPS sur les dotations d'un CPOM
- Maîtriser l'utilisation des adverbes SHTC (Spontanément, Habituellement, Totalement, Correctement) de la grille AGGIR

### JOUR 2

- S'approprier le modèle PATHOS et la spécificité du « soin requis »
- Établir les objectifs et définir les tâches à exécuter lors de la réalisation d'une « précoûpe » PATHOS et d'une

[https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYeTNLKMhagB\\_jhcTbEz](https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYeTNLKMhagB_jhcTbEz)

évaluation GIR en vue de préparer la validation du GMP sur site par le médecin valideur du Conseil Départemental et du PMP par le médecin de l'ARS

- Définir les modalités de saisie de la CRCM (Commission Régionale de Coordination Médicale) en cas de désaccord
- Établir un lien entre les grilles AGGIR et PATHOS et le projet individuel

**Public**

**Directeurs/Cadres administratifs, IDEC/ Cadres de santé, Médecins coordonnateurs**

**Exercice**

**2024**

**Nature**

**AFN**

**Organisé par**

**ADVITAM**

**Durée**

**14 heures**

**Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**